

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote des taux d'imposition des taxes locales (foncier bâti et non bâti) - *Délibération*
- Vote du Budget Primitif 2021 - *Délibération*
- Ouverture d'une ligne de trésorerie - *Délibération*
- Point appel à projet commerce - *Délibération*
- Dossiers en cours, point Arche Agglo, Information des conseillers

**Présents :** Jean-Louis Morin, Jean-Paul Valette, Catherine Bard, Patrick Buissière, Geneviève Bazy, Christine Guabello, Katia Dié, Audrey Vanhollebeke, Charles Meunier, Damien Dufaut, Esther Liaud, Valérie Lagarde, Vincent Pascalis.

**Absents excusés :** Serge Baldi (pouvoir à Jean-Paul Valette), Gilles Dumoulin

*Le compte-rendu du conseil municipal du 16/03/2021 est approuvé à l'unanimité. Début de la séance à 20 h.  
Secrétaire de séance : Patrick Buissière*

*Au nom du conseil municipal, Jean-Louis Morin présente toutes ses condoléances à Christine Guabello suite au décès de son frère.*

### **VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 (rapporteur Jean-Louis Morin)**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de fixer les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâtie et non bâties.

Il précise qu'en application de la loi de Finances pour 2020 qui acte la suppression de la Taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités, le taux du foncier bâti pour 2021 est égal au taux communal voté + le taux 2020 du département de la Drôme, qui est de 15,51%. En effet, en contrepartie de la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes se voient transférer la part départementale de la TFPB perçue sur leur territoire, et ce transfert influe sur le taux TFPB voté par les communes. Pour Margès, cela se traduit par un taux de référence de 27,14 % (11,63 + 15,51).

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition pour 2021 se présente comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux de référence	Produit de référence
Taxe foncière bâti	1 575 000	27,14 %	427 455
Taxe foncière non-bât	34 875	64,91 %	22 654
		<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU</b>	<b>450 109 €</b>

Des recettes fiscales complémentaires sont attribuées : TH 6 133 €, allocations compensatrices 220 093 €, DC RTP 18 870, FNGIR 37 187 €. Par ailleurs, l'application d'un coefficient correcteur se traduit pour la commune par une contribution de 253 950 €, montant à déduire du produit attendu.

Compte tenu de ces bases d'imposition et du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, la commission finances propose pour 2021 d'augmenter le taux du foncier bâti de 3%, soit un taux porté à **27,95 %**.

Cette hausse, qui se traduira par un supplément de recette de 12 758 €, est rendue nécessaire par la situation financière tendue que rencontre actuellement la commune, avec une baisse continue des recettes (dotation DGF notamment) et une hausse des dépenses (contribution au SIVOS, charges de personnel...), réduisant fortement la capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, il est proposé le maintien sans changement du taux sur le non bâti, soit 64,91 %.

Pour mémoire, la dernière augmentation des taux a été faite en 2019 (+ 1%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales de Margès pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,95 % (soit un produit de 440 213 €)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,91 % (soit un produit de 22 65 €)
- Total produit bâti et non bâti : 462 867 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (rapporteur : Jean-Louis Morin)**

M. le Maire présente et commente le projet de budget primitif (documents de synthèse adressés aux élus au préalable), comprenant les reports 2020 et les engagements de crédit votés, et qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement = 819 498 €
- section d'investissement = 1 115 118 €

Le budget est adopté à l'unanimité des présents.

### **Principaux constats sur la section de fonctionnement :**

- *En dépenses* : par rapport au BP 2020, légère baisse du chapitre « Charges à caractère Général » (réduction de diverses lignes de dépenses courantes), hausse des postes « Charges de Personnel » (période de tuilage à prévoir au secrétariat avant départ L. Didier) et « Autres charges de gestion courante » (nouveau barème indemnités de fonction), maintien du montant de la contribution au SIVOS (222 000 €).

Le virement à la section d'investissement s'élève à 48 723 €.

- *En recettes* : cette année encore, baisse importante de la DGF (de 18 793 à 11 273 €), revalorisation du produit fiscal suite à la hausse de 3% votée sur le foncier bâti.

**Principaux programmes d'investissement budgétisés (reports + dépenses nouvelles)** : mobilier et matériel d'équipement, aménagement parc Izérable, travaux de voirie, éclairage public, rénovation bâtiment ancienne poste, aménagement traverse village, achat véhicule électrique, matériel services techniques, achat défibrillateur, signalétique, réfection monument aux morts cimetière, démolition garage maison Carat, captage source des Points, étude réseau de chaleur, modification PLU.

### **OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE 200 000€ – PREFINANCEMENT FCTVA ET SUBVENTIONS**

D'importants travaux d'investissement sont prévus sur 2020 (rénovation de l'ancienne poste et 1ère tranche de la traverse), pour lesquels la commune doit faire l'avance de la TVA sur un an, et tenir compte également du versement différé des subventions par les différents financeurs. Pour pouvoir honorer le règlement des entreprises dans les délais sans risquer d'être en défaut de trésorerie, il est proposé de mettre en place une ligne de préfinancement à hauteur de 200 000 €, en attente du versement du FCTVA et des subventions. Il s'agit d'un prêt relais à court terme, pouvant être débloqué par tranches en fonction des besoins, les intérêts ne courant que sur les sommes utilisées.

Suite à la consultation des organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre-Est, proposant un préfinancement de 200 000€ sur 24 mois, au taux indicatif de 0,80%, variable en fonction de l'évolution de l'Euribor.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

### **POINT APPEL A PROJET COMMERCE**

L'appel à projet a été lancé le 19 mars, pour une durée de 6 semaines. Le dossier a été envoyé aux 3 personnes qui l'avaient sollicité auparavant. A ce jour, il n'y a pas eu de retour de candidats.

Interrogation sur le planning d'avancement des travaux, il serait en effet souhaitable que le futur gérant puisse être associé aux choix concernant la disposition des installations de cuisine.

### **MARCHE TRAVERSEE DU VILLAGE**

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 19 mars, la date de limite des offres est fixée au 23 avril. A ce jour 26 dossiers ont été retirés pour l'ensemble des 2 lots.

Un point sur l'analyse des offres est prévu le 5 mai, suivra le cas échéant une procédure de négociation avec les entreprises les mieux classées. L'attribution des marchés devrait intervenir lors du conseil de fin mai ou début juin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Tirage au sort jurés d'assises (J.-P. Valette) : pour information, chaque année un tirage au sort a lieu pour désigner les personnes devant faire partie de la liste préparatoire pour les jurés d'assises de la Drôme. Pour notre secteur, ce tirage, qui s'effectue à partir des listes électorales, se déroule à Charmes en présence du maire ou de son représentant, et réunit les communes de l'ex-canton hors St-Donat. Le nombre de noms d'électeurs à tirer au sort correspondant au triple du nombre de jurés nécessaires pour la session.

- Circulation routière : suite à une interrogation d'Audrey Vanhollebeke, est évoqué le régime de priorité à respecter au niveau du carrefour de la rue des Ecoles et de la rue de Tournay.

- Vandalisme : des dégradations ont été constatées sur les panneaux de signalétique récemment posé, et sur les sanitaires publics.

### **AGENDA**

14/04/2021 : conseil d'agglo à 18h30 à Tournon

23/04/2021 : fin de la consultation de la traversée

12/05/2021 : conseil d'agglo à 18h30 à Tournon

17/05/2021 : réunion CCI appel à projet à 14h en mairie

18/05/21 : Conseil municipal à 20 h au plateau sportif

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
Jean-Louis MORIN

